Docusign Envelope ID: 527D2B97-4D6D-8C10-8326-CAC03126D7C9

AB-SOLU
Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 000 euros
Siège social : 3 rue Roger Janin
Le Hub Albert-Méaulte
80300 MEAULTE
897 575 312 RCS AMIENS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER JUILLET 2026

L'an 2026, le 1er juillet, à 18 heures, les associés de la société AB-SOLU, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, divisé en 6 000 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

La Société H.A.T, propriétaire de 2 000 parts sociales
Représentée par Monsieur Aymeric TURBE, son gérant
La Société HORUSC, propriétaire de 2 000 parts sociales
Représentée par Monsieur Benjamin CARON, son gérant
La Société PAJ, propriétaire de..... 2 000 parts sociales
Représentée par Monsieur Adrien LABOUREUR, son gérant

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Benjamin CARON**, en sa qualité de cogérant de la Société.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- Les statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Suppression du titre VIII des statuts,
- Questions diverses.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Docusign Envelope ID: 527D2B97-4D6D-8C10-8326-CAC03126D7C9

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 3 rue Roger Janin, Le HUB Albert-Méaulte – 80300 MEAULTE au 356 rue Henri Hénon 80300 ALBERT, et ce à compter de ce jour. La Société reste immatriculée au RCS de AMIENS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **356 rue Henri Hénon 80300 ALBERT**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer purement et simplement le titre VIII « Dispositions Transitoires » des statuts, devenus sans objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants non associés et les associés.

Adrien LABOUREUR
Gérant

Signé par :
ADRIEN LABOUREUR
17CA3A807F084C0...

Benjamin CARON
Gérant

Signé par :
BB0CD0F3DF3149D...

Société HORUSC
Représentée par Benjamin CARON

Signé par :
BB0CD0F3DF3149D...

Société H.A.T
Représentée par Aymeric TURBE

DocuSigned by:
Aymeric Turbe
CA6CCB4388AF475...

Société PAJ
Représentée par Adrien LABOUREUR

Signé par :
ADRIEN LABOUREUR
17CA3A807F084C0...